

PROCES VERBAL DU 21/05/2026

(Publication le 28/05/2026)

Le 21 mai 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle de Conseil à 20h30, sous la présidence de Monsieur HIBON Alain, Maire.

Étaient présents : M. HIBON Alain, M. ROCHETEAU Emmanuel, Mme. ROBIN Liliane, M. LAVAULT Claude, Mme. LARGEAS Hélène, MM. BOUTET Didier, DROUET Michel, ARRIVÉ Philippe, Mmes. BRENET Florence, LARRIGNON Laurence, M. DELATTRE Alexandre, Mmes. DELATTRE CHAIGNE Guillemette, FARINEAU Lydie, COSTA Nelly, M. VILLATTE Jérémy.

Absents excusés : //

Secrétaire de séance : Mme. LARGEAS Hélène.

Le quorum est atteint : 15 Conseillers Municipaux en exercice, 15 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- ❑ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE
- ❑ CONVENTION ARMÉES-COLLECTIVITÉS ENTRE LE MINISTÈRE DES ARMÉES DANS LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES ET LES COLLECTIVITÉS SIGNATAIRES DES DEUX-SEVRES
- ❑ DEMANDES DE SUBVENTIONS
- ❑ COLLEGES ELECTORAUX POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS
- ❑ CRÉATION POSTE AGENT DE MAITRISE
- ❑ TARIFS EMPLACEMENT DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR
- ❑ CONVENTION CONTRAT D'ATTRIBUTION D'AIDE PAR LE DÉPARTEMENT (TRAVAUX) FONDS CHALEUR A LA COMMUNE DE FRANÇOIS CHAUFFAGE ÉCOLE
- ❑ COMPTE-RENDU DES DIVERSES RÉUNIONS
- ❑ QUESTIONS DIVERSES
 - 14 Juillet
 - Dispositif argent de poche
 - Travaux Forage et PAC école

Les décisions ont été validées, par scrutin ordinaire, à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à faire sur le compte-rendu de la réunion précédente.

Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion précédente.

CONVENTION ARMÉES-COLLECTIVITÉS ENTRE LE MINISTÈRE DES ARMÉES DANS LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES ET LES COLLECTIVITÉS SIGNATAIRES DES DEUX-SEVRES

Rapport de présentation :

Les Collectivités du Haut Val de Sèvre ont été sollicitées par le ministère des Armées pour conclure une convention qui poursuit 2 objectifs :

- Entretenir le lien Nation-Armée et contribuer à la diffusion de l'esprit de défense
- Favoriser l'attractivité du territoire en soutenant la vie du militaire et de sa famille

Ces objectifs s'inscrivent dans l'ambition nationale d'adhésion de la Nation à une défense et une sécurité efficace, fondement de la légitimité des efforts qui leur sont consacrés.

Au-delà du renforcement du lien entre notre territoire et l'Armée, l'objet de la convention est, pour les collectivités signataires, chacune dans son champ de compétence, de faciliter les démarches quotidiennes des personnels militaires, notamment :

- Accès au logement,
- Accès au soin,
- Facilitation des reconversions professionnelles,
- Meilleure prise en compte du handicap,
- Inscriptions scolaires,
- Accès aux structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
- Facilitation des échanges culturels ou sportifs
- Amélioration de la connaissance de l'offre de service sur le territoire
- ...

Au vu des domaines énoncés dans la convention, celle-ci serait conclue entre :

- Le ministère des Armées,
- La Préfecture,
- Le Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- La Communauté de communes Haut Val de Sèvre,
- Les communes du Haut Val de Sèvre,
- L'Ordre des médecins.

Il est prévu la constitution d'un Comité de pilotage qui sera chargé du suivi de la mise en œuvre de la convention et de l'élaboration d'un plan d'actions.

La convention proposée est valable 2 ans. Au terme de cette première période elle pourra être renouvelée par tacite reconduction

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de conventionnement présentée par le ministère des Armées dans le département des Deux-Sèvres,

Considérant l'implantation historique de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active sur le territoire de la Ville de Saint-Maixent-l'Ecole et des liens forts entre l'ENSOA, la Ville et l'ensemble du territoire du Haut Val de Sèvre, lien qui se caractérise notamment par l'établissement pérenne de très nombreuses familles de militaires et qui participe de l'identité du Haut Val de Sèvre,

Considérant l'intérêt de la Communauté de communes et ses communes membres à renforcer les partenariats avec l'ENSOA dans les champs de compétence qui sont les siens,

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

De conclure la convention annexée à la présente délibération,

D'Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues.

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation impose que les demandes de subvention soient accompagnées du bilan des associations.

Monsieur le Maire présente aux conseillers les demandes reçues depuis le vote du budget. Les montants votés seront à inscrire au budget au compte 65748PROV.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et du pouvoir, décide d'attribuer :

- La somme de 100 € à L'association de pétanque, la Brillante, pour les frais d'organisation des concours.
- La somme de 100 € au Comité de la FNACA, pour les frais de gestion et d'assurance.

- La somme de 50 € à L'UDAF Deux-Sèvres, pour les frais de l'espaces rencontre famille, un lieu d'accueil neutre.
 - La somme de 50 € à France Alzheimer, pour les frais d'accompagnement des demandeurs, pour lutter contre l'isolement et maintenir le lien social.
- Soit un montant total de 300 € au compte 65748PROV déjà approvisionné lors du vote du budget.

COLLEGES ELECTORAUX POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS PRÉVUE LE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

Par décret N° 2026-301 du 21 avril 2026, l'ensemble des conseils municipaux devra procéder à l'élection des délégués, des suppléants et, le cas échéant, des délégués supplémentaires, le vendredi 5 juin 2026.

Pour la commune de François, il faudra élire 3 délégués, puis 3 suppléants.

Nous nous inscrivons dans la réglementation électorale des communes de moins de 1000 habitants, donc hors condition de liste et de parité, nous pouvons cependant tout de même grouper les candidatures.

A l'issue des élections, le procès-verbal et la délibération devront être transmis en main propre en Préfecture, avant 21h, la proclamation des résultats sera affichée en mairie et les coordonnées des délégués seront transmises, sans délai, aux services de la Préfecture.

Les Conseillers municipaux seront convoqués, par le décret, le vendredi 5 juin, à 18h.

CRÉATION POSTE AGENT DE MAITRISE

Un de nos agents techniques remplit les conditions pour accéder au poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juillet 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création - suppression - modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création du poste d'agent de maîtrise à temps plein à compter du 1^{er} juillet 2026, autorise l'autorité territoriale à faire la déclaration de vacance de poste, et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi (l'agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade).

TARIFS EMPLACEMENT DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR

La Stèle du jardin du souvenir devrait être livrée au mois de juin, pour rappel, le devis est de 1 496.16 € TTC, avec 20 plaques, dont 16 gravures comprises. Nous aurons la possibilité de racheter 20 plaques.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant de l'emplacement de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir, avec plaque gravée comprise, à 50 €.

CONVENTION CONTRAT D'ATTRIBUTION D'AIDE PAR LE DÉPARTEMENT (TRAVAUX) FONDS CHALEUR A LA COMMUNE DE FRANÇOIS CHAUFFAGE ÉCOLE

Les travaux de rénovation énergétique (installation PAC géothermique) et d'isolation sur le groupe scolaire primaire de François sont éligibles aux aides de subventions.

L'aide départementale, au titre du fonds chaleur, pour la rénovation énergétique de l'école s'élève à un plafond de 35 722 €.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

De conclure la convention annexée à la présente délibération,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat d'attribution d'aide (travaux), Fonds chaleur, dossier N°G20250618.

COMPTE-RENDU DES DIVERSES RÉUNIONS

- Projet étude de la réalisation d'un chemin piétonnier allant des îles de Candé de la Crèche au pigeonnier de François. Dans le cadre de mai à vélo, des élèves de 6^{ème} du collège Denfert ont suivi un atelier de démontage de pneus, Didier BOUTET.

QUESTIONS DIVERSES

- 14 Juillet : Commission animation-communication le 26 mai à 18h30.
- Dispositif argent de poche pour les 16-17 ans, grand ménage école et cantine scolaire : commission école le 2 juin à 18h30.
- Travaux Forage et PAC école : le début des travaux de forage est prévu le 18 juin 2026, une communication auprès des habitants et de l'école sera faite, par le biais du Francien.
- 13 mai : Rencontre de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture avec Monsieur le Maire et Madame Liliane ROBIN, les travaux en cours et les projets de mandat ont été exprimés.
- 18 mai : Rencontre de Monsieur le Sénateur avec Monsieur le Maire et Monsieur Claude LAVAUULT, les travaux en cours et les projets de mandat ont été exprimés.
- Route de Niort détériorée, Florence BRENET.
- Bande blanche de signalisation route d'Augé effacée.
- Le 4 juin à 18h30 : Commission communale « environnement » (présentation Ekosentia).
- Essai de 2 films solaires différents positionnés à l'école, Étude réaménagement du secrétariat, suivi Emmanuel ROCHETEAU.
- Contrôles périodiques des bâtiments communaux, suivi Didier BOUTET.
- Place des familles à François, le 23 mai 2026, très peu d'inscrits aux ateliers.
- Claude LAVAUULT, vice-président SMC (Syndicat Mixte à la Carte) et délégué au SMITED (Syndicat Mixte de Traitement et d'Exploitation des Déchets).
- Didier BOUTET, membre du bureau au SMC et délégué au SMITED.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée 22h50.

<i>Ont signé, Monsieur le Maire et le Secrétaire de séance :</i>			
HIBON Alain, Maire		LARGEAS Hélène, Adjointe au Maire, Secrétaire de séance	